



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation
Direction des Finances, de la Commande
Publique, des Affaires Juridiques et
Immobilières

DFCPAJI_AR2024_0087

Arrêté de désignation des représentants
de la Ville de Tourcoing à la
Commission locale des transports publics
particuliers de personnes du Nord (CLT3P)

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2021 relatif à la constitution de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes du Nord,

Vu la lettre du 14 juin 2024 du Préfet du Nord relative au renouvellement de cette commission ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission étant de 3 ans, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Sont désignés pour siéger au sein de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes du Nord en tant que représentants de la Ville de Tourcoing :

- Titulaire : Monsieur Lionel PEREIRA
- Suppléant : Monsieur Christophe BLOMME

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- inscrit au registre des actes de la mairie,
- transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts de France,
- transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING.

ARTICLE 3 : La date de publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **10 OCT. 2024**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Accusé réception en Préfecture le : **10 OCT. 2024**

Publié sur le site internet de la Ville le : **10 OCT. 2024**

(((VitaVille)))
03 20 233 300 :)))

www.tourcoing.fr

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2024_087

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/10/2024

Objet : Arrêté de désignation des représentants de la Ville au sein de la CLT3P

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 10/10/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2024_0087 - Arr_t_ de d_signation des repr_sentants de la Ville de Tourcoing _ la CLT3P.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241010-DAJI_AR2024_087-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/10/2024